

Allez dire aux prêtres..

.. que l'on vienne (ici) en procession.



LOURDES

**Pèlerinage diocésain présidé par
Mgr Christian Delarbre
lundi 15 - samedi 20 juillet 2024**

Informations générales

Avec l'Hospitalité Ste Marthe, le Secours Catholique, les pèlerins diocésains vivent un temps de fraternité en diocèse, sous le regard de Marie. La procession aux flambeaux, le signe de l'eau ainsi que la prière d'intercession constituent des temps forts spirituels et fraternels,.

TRANSPORT EN CAR : À partir des lieux suivants

- Aix : parking piscine Plein ciel, av Marcel Pagnol
- Vitrolles: Rond- point Pierre plantée
- Martigues parking collège Marcel Pagnol
- Miramas: parking Théâtre de la Colonne Médiathèque
- Arles: parking du Géant Casino

HÉBERGEMENTS :

- En pension complète du dîner du lundi 15/07/24 jusqu'au déjeuner du samedi 20/07/24
- Le groupe des pèlerins diocésains valides sera réparti dans deux hôtels proches l'un de l'autre à cinq minutes à pied du sanctuaire
 - Croix des Bretons ***
 - Galilée Windsor ***

INSCRIPTION

Merci de retourner au service des Pèlerinages à l'adresse indiquée à la dernière page ou par mail:

- La fiche d'inscription individuelle remplie et signée + copie de la carte d'identité recto verso
- 1 enveloppe timbrée à votre adresse si vous n'avez pas d'adresse email*
- Chèque d'acompte de 100 € (voir dernière page) à l'ordre de « ADA 532 Direction des Pèlerinages »
- Échelonnement des règlements possible.
- Le RGPD, les CGP* sont disponibles sur le site Internet

* les CGP Conditions Générales de Participation, le RGDP Règlement Général sur la Protection des Données envoyés sur demande

-DATE LIMITE D'INSCRIPTION-

30 AVRIL 2024

ASSURANCE : Mutuelle Saint Christophe responsabilité civile professionnelle N° 0020819998896887. Le service diocésain des pèlerinages vous propose un programme. Toute initiative prise en dehors de ce programme à l'insu du directeur des Pèlerinages ne sera pas couverte par notre assurance.

Attention : Le pèlerinage peut être annulé, si le nombre de participants est insuffisant, **30 jours avant le départ**, sans recours ni pénalité à l'encontre de l'organisateur. Le solde du pèlerinage devra être réglé impérativement 30 jours avant le départ. Faute de quoi, nous ne pourrions garantir votre réservation. Toute annulation doit être notifiée par écrit. Si l'annulation intervient dans les 4 semaines précédant le pèlerinage, nous retenons 50 € de frais de dossier.. Le présent bulletin dûment complété avec un chèque d'**acompte de 100 €** à l'ordre de « ADA 532 - Direction des pèlerinages » devra parvenir au service des pèlerinages, **avant le 30 Avril 2024** (Cachet de la poste faisant foi).

Je soussigné(e) :

Date et signature:

Direction des Pèlerinages du diocèse d'Aix et Arles

7 cours de la Trinité-CS70782-13625 Aix en Provence Cedex 1

Tel: 04 42 17 59 14 Email; pelerinages@catho-aixarles.fr

ATOUT France: 01 77 71 08 14 N°SIRET/ 782 687 586 00027